

DDTM 33 : la chaleur et le mépris

Comme tous les étés, le « rafraîchissement » de la cité administrative est tombé en panne dès le début de la saison. Gageons que, comme tous les hivers, le chauffage en fera de même dès le début de la période de chauffe.

Comme s'il n'était pas possible de tirer l'expérience des années passées, de mettre les moyens nécessaires au bon entretien des installations ou de faire des tests.

Comme tous les ans, les seules actions de la direction sont de modifier les amplitudes horaires et de favoriser le télétravail, faisant ainsi supporter aux agent·e·s le poids financier du rafraîchissement, pendant que la propagande de la préfecture nous rappelle de rechercher les endroits frais et de boire de l'eau.

À cela, « Agile », par la voix de responsable de zone dans ses bureaux parisiens, nous rappelle que « les installations ne sont pas dimensionnées pour pouvoir avoir 26 °C intérieur lorsqu'il fait 40 °C extérieur ».

Comme si 40 °C à Bordeaux, dans un contexte de réchauffement climatique galopant, étaient exceptionnels. Cela arrivait déjà il y a vingt ans, cela arrive tous les étés à présent.

Où est passé l'argent des rénovations thermiques qui étaient le parallèle indispensable à la densification ? Nous l'avions prévu, cela se vérifie : les bureaux sur-occupés, plus petits, deviennent des bouilloires. Le confort thermique n'a pas du tout été pensé lors de la préparation des travaux. Il est vrai que ceux qui décident n'y travaillent pas. Et alors que l'on nous promettait qu'avec le télétravail, on ne s'en sortirait pas si mal, l'administration se raidit et de plus en plus de demandes sont refusées, le plus souvent sans justification.

La première vague de chaleur est derrière nous, en attendant les suivantes. SUD Rural Territoires demande :

- un moratoire sur les densifications ;
- des réflexions sur une dédensification de la cité administrative ;
- une véritable rénovation thermique de la cité, prenant en compte le confort d'été ;
- des autorisations spéciales d'absence dès lors que les températures intérieures dépassent 30 °C.

**Faites nous remonter toute difficulté liée à la chaleur :
l'administration doit être tenue responsable.
Il est de son devoir de réellement protéger les agents.**